

Table des matières

Message du ministre		
1.	Bâtir le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	4
2.	Nos contributions actuelles au développement de la petite enfance	5
3.	Notre destination:	6
3.1	Partager et mesurer nos progrès	6
3.2	Un Plan d'action établi pour et par les gens du Nouveau-Brunswick	7
4.	Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick - phase 1	8
5.	Regard vers l'avenir	10





Message du ministre

eilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour le développement de la petite enfance est un plan détaillé pour bâtir une société plus attentionnée et compatissante. Même s'il revient tout d'abord aux parents de prendre soin de leurs enfants, tous les gouvernements ont besoin d'investir davantage dans le développement des jeunes enfants afin qu'ils aient la chance de se réaliser pleinement.

En avril 2001, le gouvernement amorcera la première phase de ce programme qui viendra en aide aux femmes enceintes, aux enfants âgés de moins de six ans - et à leur famille.

Le Plan mise sur le succès remporté par le programme de petits déjeuners Initiative Santé qui a été implanté en 1999 et étendu en 2000 pour englober les élèves de la maternelle à la 3e année. De plus, le gouvernement a porté le congé parental au Nouveau-Brunswick à 52 semaines afin d'aider à la formation des liens affectifs entre parents et enfants. Ces investissements aideront nos enfants à apprendre et contribueront à la prospérité économique du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial s'est engagé à travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick pour faire de notre province un meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. Notre vision est de créer une société plus concurrentielle et compatissante. Nous croyons donc qu'il est important de placer les enfants et les familles au coeur même de nos responsabilités sociales.

Honorable Percy Mockler, ministre des Services familiaux et communautaires



1. Bâtir le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Les chercheurs confirment ce que les parents ont toujours su - l'importance de donner aux enfants la chance de développer leur potentiel.

Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour le développement de la petite enfance présente des plans pour venir en aide aux femmes enceintes, aux jeunes enfants et à leurs familles. Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance reconnaît que les parents sont responsables de prendre soin de leurs enfants, cependant, les collectivités, les organismes sans but lucratif et les entreprises peuvent également contribuer de façon importante à améliorer la vie des enfants au Nouveau-Brunswick.

NOTRE VISION

Pour assurer un avenir prometteur dans la province, nous devons investir dans les programmes et services afin d'aider nos enfants et nos jeunes. Les premières années d'un enfant sont les plus

formatives. C'est donc à ce stade que nous pouvons faire les investissements les plus importants dans les enfants. Nous savons que les compétences et les aptitudes des

jeunes sont étroitement liées à leur réussite personnelle et au succès collectif de notre société. Nous voulons nous assurer que nos enfants sont en santé et en sécurité, qu'ils ont la possibilité d'apprendre et de développer leurs capacités uniques au sein de familles aimantes, appuyées par des collectivités attentionnées.

NOTRE BUT

Notre Plan d'action pour le développement de la petite enfance vise à créer une société où tous les jeunes enfants bénéficient de meilleures perspectives pour développer pleinement leur potentiel.

NOS SERVICES

Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance est fondé sur des stratégies qui sont appuyées par les recherches et l'expérience. Les services seront axés sur les clients, ils seront accessibles et abordables et ils aideront les communautés à mieux soutenir leurs résidents par le biais de partenariats. Ils tiendront également compte des besoins spéciaux des enfants, notamment ceux qui ont des incapacités physiques et intellectuelles, qui ont différentes origines culturelles ou qui vivent en milieu rural.



2. Nos contributions actuelles au développement de la petite enfance

Le Nouveau-Brunswick a jeté des bases solides pour les programmes de développement de la petite enfance en investissant plus de 26 millions de dollars par année dans les programmes suivants :

Programme de services de garderie (coûts reliés à la dotation en personnel seulement)

Le gouvernement provincial approuve et surveille toutes les garderies agréées pour assurer la qualité des soins qui sont dispensés et la sécurité des enfants qui les fréquentent. En décembre 2000, il y avait 10 515 places approuvées dans 343 garderies de la province.

Programme d'aide pour les services de garderie 7,5 M\$

Le gouvernement accorde de l'aide pour les services de garderie afin que les familles à faible revenu aient accès à des garderies abordables. De plus, le Programme de services alternatifs de garde d'enfants aide les familles qui ne peuvent pas utiliser les garderies agréées, parce qu'elles travaillent en dehors des heures habituelles ou parce qu'il n'y a pas de garderie à proximité. En décembre 2000, près de 2 700 enfants ont bénéficié de ce programme.

Initiatives pour la petite enfance (IPE) 13 M\$

Le gouvernement investit près de 13 millions de dollars par année dans le programme Initiatives pour la petite enfance (IPE) pour favoriser le développement des enfants d'âge préscolaire. Les IPE sont un programme provincial qui s'adressent aux femmes enceintes et aux enfants jusqu'à l'âge de 5 ans dont le développement est exposé à certains risques. Parmi les Initiatives pour la petite enfance, mentionnons les suivantes :

Dépistage et intervention prénatals et postnatals; Cliniques préscolaires pour les enfants de trois ans et demi; Services d'intervention précoce à domicile; Services de garderies;

Services de travail social de prévention; et Services d'économie familiale.

En 1999-2000, la Santé publique a évalué environ 17 774 mères enceintes et enfants (de moins de 5 ans). De ce groupe, environ:

- 2 488 nouveaux-nés (28 % du total) étaient à risque et ont reçu des services:
- 1 543 enfants ont bénéficié des services d'intervention précoce,
- et plus de 429 enfants ont pu bénéficier des services de garderies intégrées.

Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick 6 M\$

Le gouvernement provincial accorde une prestation annuelle de 250 \$ par enfant pour aider les enfants des familles à faible revenu, par l'intermédiaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Plus de 60 000 enfants - dont 19 000 sont d'âge préscolaire - reçoivent la prestation.



3. Notre destination:

En avril 2000, le gouvernement provincial a créé le ministère des Services familiaux et communautaires, afin d'offrir un éventail complet de programmes coordonnés pour venir en aide à la population. L'un des principaux objectifs du nouveau Ministère était d'établir un plan d'action pour le développement de la petite enfance pour la province.

En septembre 2000, le premier ministre et ses homologues des autres provinces ont convenu d'investir 2,2 milliards de dollars étalés sur 5 ans, à l'échelle du pays, dans le développement de la petite enfance. Les gouvernements ont accepté de collaborer, tout en respectant les différences régionales. Ils ont également convenu qu'il reviendrait aux provinces et aux territoires d'établir les secteurs prioritaires d'investissement et d'élaborer les programmes et services de développement de la petite enfance.

Les fonds du gouvernement fédéral sont destinés aux

femmes enceintes et aux jeunes enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. En avril 2001, le Nouveau-Brunswick recevra un premier versement de 7,3 millions de dollars. Pour une période de cinq ans (de 2001 à 2006), le Nouveau-Brunswick devrait recevoir environ 50 millions de dollars du gouvernement fédéral pour investir dans les enfants d'âge préscolaire et leur famille.

Misant sur ses investissements actuels dans le développement de la petite enfance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a défini les quatre principaux secteurs d'investissement suivants : promouvoir la santé à la grossesse, à la naissance et en bas âge; améliorer les mesures de soutien aux parents et à la famille; améliorer le développement de la petite enfance, apprentissage et soins, et améliorer les services de soutien communautaire.

3.1 Communiquer et mesurer les progrès

Le gouvernement présentera des rapports d'étape sur les programmes et services améliorés de la petite enfance. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick verra à ce que les investissements dans le développement de la petite enfance contribuent à faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

À l'échelle nationale, les gouvernements ont convenu de faire ce qui suit :

- Noter les dépenses et les activités durant la première année et présenter un rapport annuel des améliorations apportées aux programmes et aux services.
- Chercher ensemble des moyens de comparer les progrès et faire rapport au plus tard en septembre 2002.
- Faire rapport au public des améliorations au chapitre du bien-être des enfants qui sont attribuables aux investissements dans le développement de la petite enfance.

3.2 Un Plan d'action établi pour et par les gens du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a consulté les gens du Nouveau-Brunswick sur leurs priorités en matière de développement de la petite enfance dans le cadre du renouvellement de la politique sociale. Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick tient compte de ces consultations.

Le rôle des familles :

- responsabilité première des enfants;
- nécessité d'avoir un plus grand soutien; et
- nécessité d'avoir des services qui sont inclusifs, sans égard à l'incapacité, à l'origine culturelle ou à la langue, ou à l'emplacement géographique.

Le rôle du gouvernement :

- engagement à long terme de la part de tous les gouvernements et intervenants:
- soutien aux familles et élimination des s'acquitter de leurs responsabilités;

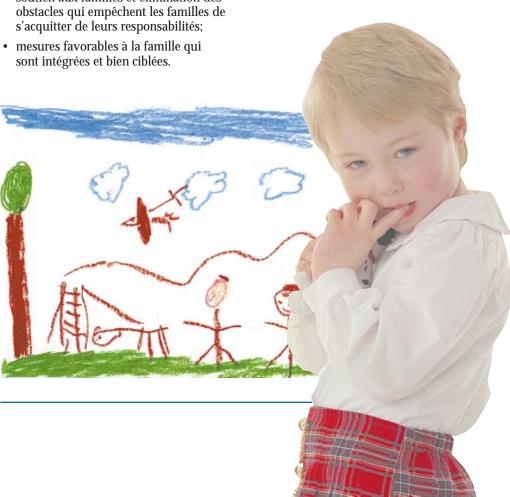
L'importance du développement de la petite enfance :

- nécessité d'avoir des services de développement de l'enfance à l'intention des enfants d'âge préscolaire pour améliorer leur bienêtre physique, affectif et social;
- · accès plus étendu à des garderies de qualité et abordables;
- · accès plus étendu à des programmes de loisirs communautaires.

L'importance du soutien et de l'éducation des parents :

- · nécessité d'avoir des cours sur l'art d'être parent, des ressources et des mesures de soutien à l'intention des familles pour les aider à voir à l'éducation de leurs enfants:
- nécessité d'avoir plus de renseignements sur le développement des enfants;
- prévention des mauvais traitements et de la négligence à l'égard des enfants.







Programme	Objectifs	Description
1. Programme de prestation prénatale	Amélioration de la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés.	Une nouvelle prestation prénatale afin d'offrir aux femmes à faible revenu les fonds et les renseignements nécessaires pour choisir des aliments et des modes de vie sains durant leur grossesse.
2. Services de garderie améliorés	Amélioration de la qualité des services de garderie.	 Accroître la disponibilité et la qualité des places destinées aux enfants en bas âge (de 0 à 24 mois) dans les garderies. Accorder de l'aide financière aux garderies, avec obligation de rendre compte, afin d'améliorer la qualité de la prestation des services. Étendre l'accès à une formation professionnelle abordable en développement de la petite enfance et améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel continu.
3. Aide aux jeunes enfants témoins de violence conjugale	Amélioration du développement des enfants et de la prévention du cycle de la violence familiale.	Offrir des interventions, dans les maisons de transition de la province, aux enfants d'âge préscolaire qui ont été exposés à la violence conjugale.
4. Renforcement des capacités communautaires à l'endroit des enfants et des familles	Les familles et les enfants vivent dans des collectivités qui les soutiennent.	Concevoir et implanter graduellement des stratégies de renforcement des capacités communautaires. Le gouvernement aidera les partenaires communautaires à accroître leur capacité de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille.
5. Projet d'excellence dans le rôle parental	Les parents sont soutenus dans leur rôle parental.	Concevoir et implanter graduellement une stratégie d'« excellence dans le rôle parental », en offrant des renseignements et des ressources accessibles qui tiennent compte des besoins des parents et de leurs enfants.
6. Amélioration des Initiatives pour la petite enfance (IPE)	Les enfants sont prêts pour l'école. Les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge sont solides.	 Éliminer les listes d'attente des IPE pour les services d'intervention précoce et les services de garderies intégrées. Pour les parents sur le marché du travail dont les enfants participent aux Initiatives pour la petite enfance, avoir un accès accru aux services de garderies intégrées à plein temps. Lancer, à titre de projet pilote, un projet communautaire visant à promouvoir la formation de liens affectifs solides entre les parents à risque et leurs enfants en bas âge.
7. Programme de développement du langage pour les enfants d'âge préscolaire	Amélioration de développement du langage.	Lancer un projet communautaire pilote qui aide les enfants d'âge préscolaire, en particulier ceux qui ont des troubles de la parole, du langage ou d'apprentissage en orientant nos efforts sur les parents et les parents-substituts. Selon les résultats de l'évaluation, il est possible que le programme soit étendu au cours des années suivantes.

5. Regard vers l'avenir

Le Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick mise sur nos succès et jette les bases de nos investissements futurs. Nous nous engageons à offrir de meilleures perspectives aux jeunes enfants du Nouveau-Brunswick. Cependant, il faudra que tous les gens de la province soient des partenaires en vue de faire du Plan d'action pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick un succès. Par nos efforts concertés, nous assurerons le bien-être de nos enfants, de nos petits-enfants et des jeunes pour les générations à venir.

